

LE TRAITEMENT DIFFÉRENTIEL EN LEXICOGRAPHIE DIACHRONIQUE: L'EXEMPLE DE *CHANSONNIER*

JEAN-NICOLAS DE SURMONT
Nancy

Le substantif *chansonnier* est formé par la dérivation de *chanson* à l'aide du morphème grammatical *-ier* (suffixe de dérivation servant à désigner une personne dans sa fonction). On lui connaît trois acceptions, deux dans lesquelles le suffixe conserve la même catégorie grammaticale (dans le cas du 'recueil de chanson' et de 'faiseur de chanson'), et l'autre dans laquelle il transforme le substantif en adjectif. On parle en ce cas d'homonymie grammaticale du morphème *-ier* ou d'homographe. Le sens de *chansonnier* (agent) s'apprécie lui-même selon le contexte et recouvre différentes pratiques d'interprétation. Le programme de sens pourrait se réduire à trois sémèmes: 'faiseur¹ de chansons et/ou de sketches satiriques', 'auteur-compositeur-interprète' voire 'interprète de chansons'. On pourrait aussi envisager le fait de parler de *chansonnier aphone* de celui qui n'est qu' 'auteur de chansons satiriques'. C'est le programme de sens évoqué ici que je développerai dans l'article suivant. Je montrerai les inégalités du traitement lexicographique de *chansonnier*.

1. 'RECUEIL DE CHANSONS'

Le substantif *chansonnier* a connu deux acceptions courantes. On l'utilise en médiévis-tique pour nommer les recueils de chansons profanes contenant les œuvres de divers auteurs, trouvères et troubadours (Cf. M. Zink, 1978: [171]). Dans ce cas le rattachement notionnel est établi par l'ensemble. Il se disait plus spécialement de certains recueils de pièces lyriques des trouvères et des troubadours, tel *le Chansonnier d'Arras* qui tire son nom du haut lieu littéraire au Moyen-Âge.² Ce sont les bibliographes romantiques, tel Gaston Raynaud, qui lui donnèrent ce nom. La floraison de ce genre de recueils depuis le XIII^e siècle ne favorise néanmoins pas la création d'une unité monolexicale avant le XVIII^e siècle. *Le Larousse de la musique* men-

1. Encore faudrait-il préciser si le 'faiseur de chanson' est synonyme dans ce contexte d' 'auteur de chanson', définition donnée par le *Nouveau dictionnaire de la langue française* (1856, etc.).

2. Ac 1932, attesté dans ce sens sous la forme *chançonier* au XIV^e siècle (Louis-Claude Douët-d'Arcq, 1874: 64.). Dans la confrérie d'Arras, ville qui connut une grande prospérité économique et culturelle au XIII^e siècle, chantent Moniot d'Arras, Lemoine d'Arras, Chastelain (Le) d'Arras, Jean Bodel, Adam de la Halle, Baudouin Fastoul. C'est le sens qu'en donne aussi *GR* 1989 probablement inspiré de l'Académie.

tionne qu'il s'agissait de «manuscrit collectif dont une cinquantaine existe pour les XIII^e et XIV^e siècles³» et qui semblent s'échelonner, selon J. Maillard, «jusqu'au XVI^e siècle, voire au-delà.» Le vocable serait attesté pour la première fois, selon A. Delboulle (1880), au XIV^e siècle en parlant du chansonnier de Mons de Gace Brulé inventorié chez Louis-Claude Douët d'Arcq. Le recours à la source première permet de constater qu'il s'agit d'un inventaire des biens de Clémence de Hongrie, sans que l'on sache, bien que *chanconnier* soit orthographié comme au Moyen-Âge, si le lexème est un ajout de Douët-d'Arcq ou s'il figure bel et bien sur le chansonnier de Mons.⁴ Le *Grand Larousse encyclopédique* (désormais *GLE*)(1960) atteste 'recueil de chanson, manuscrit ou imprimé', 'recueil de chansons profanes du Moyen-Âge émanant de divers auteurs'. Ce sont là des occurrences bien peu nombreuses de *chansonnier*, puisque le Moyen-Âge et la Renaissance favorisent l'usage d'unités polylexématiques.

Deux facettes de *chansonnier* semblent entrer en concurrence dans le corpus lexicographique. On ne consigne parfois que le *chansonnier* médiéval (selon la tradition médiévis-tique) et d'autres fois que le *chansonnier* du XIX^e siècle et souvent, en l'absence d'une définition précise, on ne sait de quel référent il s'agit, le manuscrit médiéval ou le recueil compilé par un imprimeur ou un chansonnier aux XVIII^e et XIX^e siècles. Au XIX^e siècle, si le recueil de chansons contemporain est peu attesté, en revanche le travail de Gaston Raynaud (revue et corrigé par Hans Spanke) favorisera la multiplication de dénominations servant à nommer les recueils de chansons médiévaux dans lesquels apparaît *chansonnier*. Raynaud (1884) procède en désignant chacun des manuscrits par la lettre initiale du nom de la ville où se trouve le manuscrit.

La production dictionnaire des XVIII^e et XIX^e siècles s'enrichit de dénominations parfois excentriques, comme c'est le cas de *charivari* et *capilotade* que je vais ici aborder succinctement. Comme le lexème *chansonnier* est construit sur une base polysémique, il est susceptible de contenir en soi les sémèmes du mot de base. Ce n'est pas par hasard qu'au XIX^e siècle le substantif *charivari* était utilisé parfois pour désigner des recueils de chansons. Cela évoque le signifié 'bruit' traditionnellement rattaché au rituel du charivari: «Il rumore è la caratteristica più evidente, il segno distintivo dello charivari, tant'è che il significato corrente del termine è appunto quello di rumore, schiamazzo oppure di musica stonata e assordante (Paolo Aldo Rossi, 1997: 148).» L'auteur affirme aussi «lo Charivari è, in definitiva, una serie di gesti rituali atti a ristabilire un ordine infrato o violato, tramite la produzione e la gestione del disordine: habitus bestiale e selvaggio, gestualità feroce e veemente, movenze crudeli e atroci, linguaggio fatto di voci e suoni atti a provocare schiamazzi e rumori.»⁵ Si c'est le sème 'bruit' qui le caractérise, cela ne va pas sans évoquer nombre d'expressions dans lesquelles *musique* est employé comme euphémisme de charivari comme dans *musique du diable* (Kastner, 1866: 25).

J'ai aussi relevé dans la publication de Trévoux (1732) /*capilotade*/ (étym.: *cappa*): «signifie aussi un recueil qu'on appelle autrefois *alphabet de chansons*. Ce recueil contient autant de différentes chansons qu'il y a de lettres dans l'alphabet [...]»,⁶ mais peu attesté (seulement dans Bescherelle (1845) (désormais Besch) et le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (désormais *FEW*). Le *FEW* reprend Trévoux et atteste le sens de «recueil de 26 chansons qui commencent chacune par une lettre différente de l'alphabet». Fritz Nies (1978) cite l'*Encyclopédie littéraire [...]* de l'abbé Etienne Calvel (mort v. 1830): «On appelle aus-

3. S. v., *chanson monodique*. Notons le recueil se trouvant à la cote BNF Ms 845: «1^oChansons notées, jeux partis, pastourelles; pièces anonymes, chansons, pastourelles et jeux-partis.»

4. Voir Louis-Claude Douët d'Arcq, 1874: 64. Cité par Delboulle, 1880, s. v., *chansonnier*.

5. Paolo Aldo Rossi, 1997: 144.

6. Voir Fritz Nies (1978: 54).

si *anthologie* Française un recueil de Chansons qu'on a compilées de tous côtés» (Nies, *op. cit.*: 71).

Si le chemin nécessaire au recueil de chansons moderne pour être désigné comme tel dans les dictionnaires de langue n'est pas encore parcouru, la production lexicographique du XIX^e siècle montre tout de même certains progrès. C'est *Ac* 1798 qui constitue la première attestation métalinguistique de *chansonnier* dans le sens de 'recueil de chansons'. Selon ma documentation, c'est à la fin du XIX^e siècle, chez le logicien Adolphe Hatzfeld et le linguiste Arsène Darmesteter (1889-1901) que s'opère une distinction lexicale entre les deux référents. Le recueil de *chanson-chansonnier* est considéré comme une extension de 'faiseur de chansons'. Dans les deux cas, nous avons bel et bien affaire à un recueil de chansons composite provenant de divers auteurs selon la tradition médiévale. Encore au XIX^e siècle, il n'est pas rare que les recueils de chansons soient consacrés au répertoire d'un interprète, offrant parfois un panorama de l'activité chansonniers d'une époque ou les auteurs et compositeurs de prédilection d'un interprète. Ce n'est qu'au XX^e siècle que l'on collige régulièrement des chansons littéraires d'un seul auteur-compositeur-interprète ou, moins souvent, d'un seul parolier, comme c'est le cas de Roméo Beaudry et, plus récemment de Luc Plamondon. Ainsi le recueil de *chanson* du Moyen-Âge et celui du XIX^e siècle n'ont rien en commun, sinon le fait de compiler un certain nombre de chansons dans un même volume. Ils gardent en commun cependant le fait de se limiter parfois au texte, ou comportent une notation musicale, comme le souligne l'auteur anonyme dans Honegger (éd., 1976: s.v. *chansonnier*). C'est pour des raisons différentes que le *chansonnier* ne reproduit pas les partitions au Moyen-Âge et aux XIX^e et XX^e siècles. Dans un cas, au Moyen-Âge, il s'agit d'une impossibilité technique, dans un autre, aux XIX^e et XX^e siècles, d'un choix personnel, ou des limitations de droits de reproduction. Le moyen terme constitue l'indication de timbres, pratique courante aux XVIII^e et XIX^e siècles même si le recours à la *chanson* de tradition orale comme source des mélodies date du Moyen-Âge.

Le *Dictionnaire historique, thématique et technique des littératures [...]* (s.v. *chansonnier*) écrit: «Au Moyen-Âge, recueil de chansons». Le référent est parfois dénommé par les syntagmes *recueil de chansons* ou, plus rarement par *livre de chansons imprimées*.⁷ En définitive, l'histoire de l'écriture nous enseignant que le titre et la table des matières n'apparaissent qu'avec la naissance de l'imprimerie, aucun recueil manuscrit du Moyen-Âge ne porte le titre de *chansonnier* bien qu'on l'ait dénommés ainsi par la suite. Jean Maillard (s.v., *troubadour*) souligne: «Dans les bibliothèques de dépôt, ils portent des cotes compliquées et on les désigne plus fréquemment par le nom d'un commanditaire, d'un ancien propriétaire ou d'un lieu de conservation; les érudits leur ont attribué des sigles-lettres, plus commodes à utiliser.»

Le sens se répand à partir du début XVIII^e siècle. Le recueil d'airs de Marc-Antoine Charpentier, de Lully et d'anonymes compilés par J.-B. Christophe Ballard, *La Clef des chansonniers: ou Recueils des vaudevilles depuis cent ans & plus* (Paris, 1717, 2 Vol.) semble en être la première attestation⁸ et dénomme désormais «tout recueil de chansons, manuscrit ou imprimé»⁹ tels les *chansonniers* scouts, ceux de la Bonne Chanson, etc. qui regroupent et publient souvent les textes *chansonniers* périodiquement. Dans ce cas, il semble plutôt nommer le faiseur de chansons comme nous le verrons plus loin. Le catalogue de la Bibliothèque Nationale de France me porte à croire que la fréquence de *chansonnier* pour désigner un recueil de chan-

7. J'ai trouvé une occurrence dans Théodore Gérold, 1976 [1913]: ix.

8. Le catalogue de la Bibliothèque Nationale de France ne fait pas état de certains *chansonniers* comme *Chansonniers des grâces, chansonniers Clairambault Maurepas*, mais le titre est donné postérieurement.

9. *Larousse de la langue française*, 1971.

sons est plus importante au XIX^e siècle. Au XVIII^e siècle, moment où sont édités les premiers recueils composés exclusivement de chansons populaires,¹⁰ la fréquence est aussi rare qu'au XX^e siècle, où le phénomène éditorial semble en chute.¹¹ D'ailleurs, l'acception 'recueil de chanson' disparaît dans la refonte de 1952 du *Nouveau petit Larousse illustré* pour ne réapparaître que dans la refonte de 1981 cette fois sous une entrée séparée comme l'ont voulu les tenants du distributionnalisme chez Larousse depuis le *Dictionnaire du français contemporain* (1966).¹² De toute évidence, c'est dans les titres de recueils, qu'on retrouve le plus souvent le substantif. Le corpus électronique ne m'a révélé qu'un nombre limité d'occurrences. La table du chansonnier dit de Clairambault (BNF, ms 12737) indique au f. 31: «Table générale des noms, et du premiers Vers des Chansons, qui sont dans les Volumes du Chansonnier général». C'est là, me semble-t-il, l'une des premières occurrences de *chansonnier* pour dénommer un recueil.

Sur l'ensemble de la production française et québécoise, beaucoup de recueils sont aussi des chansonniers sans que le titre en fasse mention. Au XVI^e siècle, en France (puisqu'il faut attendre 1821 pour voir le premier recueil de chansons publié sur le territoire actuel du Québec), l'on dénomme ces recueils —incluant parfois d'autres genres que la chanson— fréquemment par les synthèmes *livre de chansons*, *recueil de chansons*, *de vers ou de pièces*, *anthologie*, ou encore *album de chansons* comme on l'utilise pour parler des recueils de Marguerite d'Autriche.¹³ François d'Aubignac mentionne que *Rapsodie* est un terme qui «ne veut dire autre chose qu'un recueil de chansons confuës, un amas de plusieurs pieces auparavant disjunctées; & depuis jointes ensemble.¹⁴» Au XIX^e siècle, ce sont souvent les noms de *charivari*, *lyre*, *romancero* (Marius Barbeau reprend ici Georges Doncieux), *recueil de chansons*, *romances et chansonnette*.¹⁵ Il n'en demeure pas moins que le phénomène éditorial, que ce soit au Québec ou en France, semble disparaître entre 1930 et 1950. De toute les époques, le titre des recueils, manuscrits ou imprimés est trompeur: Grasland/Keilhauer (1999: 169) affirment: «Des recueils déclarés comme "Chansonniers" peuvent n'inclure qu'une minorité de chansons, tandis que des recueils dits de "Pièces" peuvent être composés d'une majorité de chansons. Ceci complique la recherche des sources car les index ou les tables des recueils de manuscrits se fondent souvent plus sur le titre que sur le contenu.»

10. Paul Bénichou note cependant que, de la Renaissance à la Révolution, la chanson populaire a été largement accessible par le public cultivé (1970: 33).

11. On peut considérer pour le Québec que la publication des cahiers de La Bonne Chanson de l'abbé Charles-Émile Gadbois a marqué la fin d'une période très fertile en publication de recueils. Le relais a été pris par la publication des textes chansonniers sans partitions par des chanteurs comme Michel Rivard, Claude Du-bois, etc.

12. Notons que ce dernier (édition de 1966) ne donne pas l'acception 'recueil de chansons'.

13. Aussi attesté chez Julien Green, 1950: 2.

14. 1675 dans 1715: 82-83.

15. On retrouve une fréquence élevée de *chansonnette* dans les titres des recueils de chansons au XIX^e siècle. Le premier en date est celui de Jacques-André Jacquelin, *la Galerie des badauds célèbres, ou vivent les enfants de Paris! Chansonnette biographique*, par M. J.-A. Jacquelin. *Étrennes parisiennes pour 1816*, Paris, 1816, 52 p.

2. 'FAISEUR DE CHANSONS'

Le chansonnier a les diverses qualités que Voltaire exige pour la chanson: «Pour bien réussir à ces petits ouvrages, selon l'auteur de tant de gracieuses, il faut dans l'esprit de la finesse et du sentiment, avoir de l'harmonie dans la tête, ne point trop s'élever, ne point trop s'abaisser, et savoir n'être pas trop long.»

François-René de Chateaubriand, Mémoires d'outre-tombe (IV, 1948: 36)

Le *Grand Robert* (désormais *GR*) atteste *chansonnier* dans le sens de «celui qui écrit, compose des chansons». La signification désigne, spécialement «celui qui écrit, compose des chansons, surtout des chansons satiriques». Il cite Albert Dauzat qui donne 1611 comme date de la première attestation. S'agit-il de Randle Cotgrave chez qui on trouve attesté *chansonnier*. L'article est pourtant explicite, le *chansonnier* ou *chansonnière* est celui ou celle qui est «alwaies singing full of song» et c'est plutôt *chansonneur* dont la signification se rapproche la plus du chansonnier moderne: «a great singer of songs.» Le *GRI* poursuit en affirmant que *chansonnier* se dit spécialement de «celui qui compose ou improvise des chansons, des monologues satiriques, des sketches, etc. et qui se produit sur des scènes spécialisées, dans des cabarets. [...]» La documentation de Kesselring,¹⁶ et du *Grand Larousse de la langue française* (désormais *GLLF*) atteste *chansonnier*, *ière* (personne) en 1571 au sens de 'chanteur' et dans le *DHLF* (s.v., chansonnier) «appliqué à une personne, anciennement comme adjectif au sens de "qui aime chanter".» La nomenclature de Kesselring, établie de manière chronologique, ne précise pas que *chansonnier* fut défini d'abord au xvi^e par «celui qui aime chanter» (*DHLF*) chez Maurice de la Porte (1571), comme «un faiseur de chansons»¹⁷ en parlant de Perrin en 1687 (voir supra),¹⁸ sens que recouvre le terme dès la fin du xvii^e siècle (selon le *DHLF*, s. v. *chansonnier* jusqu'à la fin du xix^e siècle (d'abord dans le dictionnaire de Trévoux (1704), chez Boiste (1834) et chez Besch (1845-1846), entre autres. Cotgrave (1611) consigne le lexème au sens de 'qui a toujours la chanson aux lèvres'.

Si le programme sémantique est lancé depuis le xvi^e siècle, les renseignements sur les siècles précédents sont minimes. Certaines constructions répandues comme *feseur de chansons* nomme le même référent en coexistant lexical avec *chansonnier* et *chantere* attestés dès le xii^e siècle selon les régions comme l'atteste le *FEW* à l'entrée *cantator*. On retrouve d'ailleurs au Moyen-Âge plusieurs constructions avec le verbe *faire* comme en témoigne un extrait de «Contre le tems qui devise» de Thibaut de Champagne: «Feraï chançon, car a gré/ Me vient que j'ai repensé.»¹⁹ Si *ferai chançon* est fréquent au Moyen-Âge, *chansonnier* l'est en revanche peu si l'on se fie aux informations dictionnaires disponibles. E. Thiel (s.v. *chansonnier*) consacre une entrée à *chansonnier*, et réfère ainsi aux troubadours et aux médiateurs dont l'activité chansonnrière se situe dans la deuxième moitié du xix^e siècle: «Seit der 2. Hälfte des 19. Jh. Auf frz. Kleinkunstabühnen» sans que l'on sache comment sont nommés les 'faiseurs de chansons' pendant cinq siècles. Même au xix^e siècle, au moment où la critique littéraire et la philologie ressuscitent les manuscrits des chansonniers médiévaux jusqu'alors

16. (1981: 470) Son ouvrage établi de manière chronologique ne précise pas exactement dans quelle œuvre est attestée la première occurrence des unités lexicales.

17. Trévoux: 1740, s.v., *chansonnier*. Voir aussi le co-existant lexical: *feseur de chanson* attesté chez Du Marsais 1730: 435.

18. Dans [Anonyme], 1688: 48.

19. Edité dans Marc Robine, 1994: 27.

inédits (par exemple *la Chanson de Roland*) et qu'en même temps se répandent quelques dénominations comme *chanson de geste*, *chansonnier* n'est décrit que pour nommer l'activité des 'faiseurs de chansons'²⁰ sans précision de l'époque d'abord et vers le dernier quart du siècle de 'artiste qui chante ou dit des couplets satiriques'. C'est la signification *courante*, selon le marquage diastratique du *TLF*, alors que le trait sémantique 'compositeur de paroles et de musique' correspond à un usage vieilli. La numérotation des acceptions de la rubrique Étymol. et Hist. du *TLF* donne le *Journal* d'Edmond et Jules de Goncourt (21 février 1862) comme première occurrence de l'«artiste qui chante ou dit des couplets satiriques.»²¹ Le trait sémantique 'satirique' dans la filière du *PLI* n'apparaît pourtant que dans la refonte de 1959 (intitulée *Petit Larousse*). Le *Grand Larousse encyclopédique* (*GLE* 1960) définit *chansonnier* ainsi: 'celui qui compose ou improvise des chansons, des monologues satiriques, des sketches, et qui se produit sur des scènes spécialisées, dans des cabarets'.²² Par ailleurs, il n'est pas impossible que l'on ait confondu parfois le 'faiseur de chansons' pour le 'recueil'. La première attestation de *chansonnier* dans l'acception 'recueil' daterait de 1717 dans le titre du recueil compilé par Jean-Christophe Ballard, *la Clef des chansonniers [...]* (1717). Il s'agit en fait plutôt d'un ouvrage permettant aux chansonniers d'exercer leur activité en leur fournissant les airs et vaudevilles pour accompagner leur textes chansonniers.

8.b) 'faiseur de chansons satiriques'

Le *Dictionnaire historique de la langue française* (désormais *DHLF*) atteste ensuite le sens 'artiste qui interprète des chansons, le plus souvent satiriques, dans un cabaret' (1862). Ce sens proviendrait de la restriction sémantique au XVIII^e siècle du verbe *chansonner*, lui-même dérivé de *chanson*. Le *GLLF* (1971) élimine la référence au chansonnier médiéval pour ne garder que l'emploi marqué *vieilli* 'personne qui faisait des chansons, paroles et musique, spécialement des chansons satiriques' et l'acception plus récente qui concerne l'artiste qui chante ou dit, dans les cabarets artistiques, des couplets satiriques ou humoristiques de sa composition, des monologues, etc.'. Ce n'est qu'en 1960, dans le *GLE*, que *chansonnier* en vient à dénommer «[souvent] tout poète des XII^e-XIV^e siècles qui s'est consacré à la chanson (troubadour, trouvère), par opposition à celui qui écrit des poèmes, des œuvres morales, didactiques, etc.» Si la lexicographie ne considère que l'activité satirique des chansonniers du XIX^e siècle, le trait sémantique 'celui qui interprète ou compose des chansons à visée satirique' est déjà présent dans la langue et l'activité chansonniers du Moyen-Âge. En 1489-1491, Philippe de Comynnes (1925: 109) écrit: «Mais quelque bonne chère que le roy feïst audict seigneur de Contay, si ouyt-il maintes mocqueries par la ville, car les chançons se disoient publicquement à la louenge des vainqueurs et à la foudre du vaincu.»

Au XVI^e siècle c'est davantage la chanson chantée à la louange d'un saint qui est attestée (chez Jeanne Flore par exemple (1537)), de là la dénomination *chanson spirituelle*, renvoyant à un phénomène chansonnier qui fait son apparition, selon Marc Honegger, en 1545 (I, 1971: 45). Dans le climat religieux de la réforme à Genève, Jean Calvau dit Calvin rédige une épître, qu'il publiera à maintes reprises, qui rehausse le statut du genre chansonnier sous certaines conditions, bien entendu: «Or en parlant de la Musique, je comprend [*sic*] deux parties: assa-

20. Notons cependant une attestation chez Sainte-Beuve (1828: 126) qui parle de Thibaut de Champagne et Gace Brulé comme de «nos premiers chansonniers» ou encore dans son *Tableau de poésie française* où il parle (p. 8) d'Olivier Basselin comme d'un chansonnier normand, créateur du Vaux-de-vire.

21. 1959, t. 1: 1023. En parlant de Gustave Mathieu.

22. *GR* (1989): s.v. *chansonnier*.

voir, la lettre, ou subject matière: secondement, le chant, ou la mélodie. Il est vray que toute parole mauuaise (comme dict saint Paul) pervertit les bonnes mœurs: mais quand la mélodie est avec, cela transperce beaucoup plus fort le cœur, & entre au dedans [...]. Qu'est-il donc question de faire? C'est d'auoir chansons non seulement honnestes, mais aussi saintes [...] nous ne trouverons meilleures chansons ne plus propres pour ce faire que les Pseaumes de David.»²³ L'environnement lexical est typique de la pratique de la chanson spirituelle et Littré cite à cet effet Calvin sous la forme *chanson spirituelle* (qui fait l'objet d'un certain oubli dans la tradition lexicographique). Il est possible d'affirmer que le xvi^e siècle laissera davantage de place à la chanson spirituelle que la chanson satirique et que c'est en cela que l'on trouve peu attesté *chansonnier* comme chanteur satirique.

C'est à partir du dictionnaire de Trévoux (1704) qu'est ressuscité le 'faiseur de chansons', syntagme nominal définissant *chansonnier* usant de la phraséologie présente dans le corpus médiéval. Le dictionnaire de Trévoux voit juste en faisant la distinction entre ceux qui «compotent les vers, & les airs de leurs chansons; & les autres [qui] se contentent de composer des vers sur les airs que les Musiciens leur donnent». Les opinions divergent parfois et font du chansonnier exclusivement un parolier. Nicolas Étienne Framery et Pierre Louis Ganguené (1741: s. v., *chansonnier, chansonnière*) affirment: «celui ou celle qui fait les paroles des chansons. On ne le dit point du musicien, dit M. de Castilbon: cela vient sans doute de ce que la plupart des chansons se font sur des petits airs déjà connus, & qu'on fait une chanson d'un air qui n'avoit pas cette destination primitive.»

En l'absence de référence à l'activité d'auteur ou du compositeur, on peut s'interroger sur le statut du «faiseur de chansons» tel que le décrit le *GLLF*. Pour Brenet (1926: s. v., *chansonnier*), c'est plus la nature de l'activité que le style qui instruit sémantiquement le sens de *chanson*: «celui qui compose des chansons, et spécialement des paroles de chansons», définition dont s'inspire Honegger (1976): «celui qui compose des chansons, tout particulièrement des textes de chansons.»²⁴

En 1755, le romancier Antoine François Prévost d'Exiles (dit l'abbé Prévost) définit *chansonnier* comme un «génie tourné à faire des chansons», dans le *Dictionnaire des métiers et appellations d'emplois* par «Homme de lettres réalisant des œuvres à caractère satirique», le *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes...* (*GLE*) (1960) comme le «nom souvent donné à tout poète des xii^e-xiv^e siècles qui s'est consacré à la chanson (troubadour, trouvère), par opposition à celui qui écrit des poèmes, des œuvres morales, didactiques, etc.» Si l'on accepte le fait, selon Dubois/Dubois (1971: 23), que le *GLE* «exclu les termes d'ancien et de moyen français qui n'ont pas vécu au-delà du xvi^e siècle et [...] cherche à mettre en valeur dans l'étude de chaque terme les acceptions actuelles», il faudrait croire que *chansonnier*, interprète, serait une création postérieure au moyen-français ou bien que le mot était déjà usité durant les périodes d'ancien et de moyen-français.

Deux observations concernent ce changement de sens. Le changement sémantique qui s'opère lexicalement s'explique par des données extralinguistiques. En revanche, les contextes sont peu nombreux pour exemplifier l'activité du xix^e siècle. Si le *DHLF* a le mérite d'ajouter quelques précisions sur l'évolution historique du lexème *chansonnier* par rapport à son prédécesseur le *GRI*, il n'en demeure pas moins que la structure du *GRI* ne laisse pas deviner les filiations sémantiques que décrit le *DHLF* et passe outre les xvii^e et xviii^e siècles, même si le corpus dictionnaire et linguistique présente des occurrences. Le traitement rela-

23. Jean Cauvin dit Calvin, «A tous chrestiens et amateurs de la parole de Dieu, salut», 10 juin 1543 dans Pierre Pidoux, 1962: 21.

24. S. v. *chansonnier* [article non signé].

tif au xvii^e siècle est quant à lui imprécis. L'acception générale du *GRI* 'celui qui écrit, compose des chansons, surtout des chansons satiriques' serait attesté dès 1611, alors que dans le *DHLF* l'acception 'compositeur de chansons' est attestée postérieurement (fin xvii^e s.).

Selon le *GLE*, il faudrait donc considérer trois acceptions de *chansonnier*, celle qui dénomme les médiateurs du Moyen-Âge, celle, marquée comme vieux, qui dénomme 'celui qui faisait, qui chantait des chansons' et encore 'artiste qui chante ou dit, dans les cabarets artistiques ou humoristiques de sa composition'. Quant au dictionnaire bilingue italien/français de R. Boch/Salvioni (2000), l'entrée *canzoniere* est dégroupée en deux entrées, et la deuxième acception, celle de 'recueil de chanson', est divisée en deux acceptions: 'les chansonniers des troubadours' et le 'recueil de chansons'.

Nous l'avons vu à rebours, entre le xvi^e et le xix^e siècle, le chansonnier se politise; la formule consommation et spectacle se répand vers la fin du xviii^e siècle à la faveur des caf conc', des cafés naissants.²⁵ Exception faite de la proposition de créer trois acceptions pour le lexème *chansonnier* soit le passage de l'activité chansonniers relative au 'recueil de chansons' et celle du 'compositeur de chanson' médiéval et celle des xix^e et xx^e siècle n'est guère illustrée par des traitements conceptuels complets.

Si j'ai rappelé les aléas de la distinction des acceptions de *chansonnier*, c'est qu'il me permet d'introduire les concepts de datation linguistique, sémantique et référentielle que je développerai d'avantage dans une section à part. L'unité lexicale *chansonnier* offre en effet un bon exemple d'un écart diachronique entre la datation linguistique et la datation référentielle, si l'on en juge par cette information pour la moins ambiguë: «Ancora in Francia, a partire dall'800, il termine indicò l'interprete di canzonette, fosse o no anche autore dei versi e della musica (Sartori, 1963: 459).» Cette information fait penser que *chansonnier* équivaut aux dénominations de *troubadours* et *trouvères*, plus courantes — sous différentes formes — dans le corpus médiéval.

L'acception 'recueil de chanson' présente un phénomène similaire. Les musicologues appliquent plutôt, selon Philippe Vendrix (1994: 53), ce terme à un «un recueil de chanson profane polyphonique du xv^e siècle» alors que J. Maillard (s.v. *troubadour*) est plutôt d'avis que les chansonniers apparaissent vers le xiii^e siècle. La fréquentation du corpus montre que les bibliographes dénomment du même substantif des recueils de chansons des trouvères et des troubadours, ce qui vient amplifier l'écart entre la datation référentielle et l'apparition dans la langue de l'unité lexicale. Aucun critère ne permet d'affirmer qu'il apparaît à même les titres des recueils en question. En effet, les manuscrits du Moyen-Âge commencent *in medias res* et ne proposaient pas encore une page de titre. Ce sont les bibliographes du xix^e siècle, en particulier Gaston Raynaud, qui nomment les recueils alors sans titre. Raynaud (1884: VI) s'explique à ce sujet: «Chacun des manuscrits ou fragments de manuscrit est désigné par la lettre initiale du nom de la ville où se trouvent les ms.; ainsi A désigne le ms. d'Arras [...].»

Malgré le manque de clarté quant à l'usage de *chansonnier* —faiseur de chanson au Moyen-Âge—, attesté rarement (dans cette encyclopédie italienne), l'on constate la fortune de la culture chansonniers à l'étranger. On trouve dans ce sens la lexie complexe *poètes chansonniers* dans le même sens chez Raynaud (1880: 6). L'usage contemporain de *chansonnier* dans le sens 'chi scrive canzoni o ne è l'interprete' est attesté en italien dans un corpus littéraire dès 1933.²⁶ L'activité à laquelle les dictionnaires italiens font référence est sans nul doute celle des auteurs-compositeurs-interprètes du xx^e siècle et réfère aussi à l'acception du xix^e

25. Cfr. Martin Pénet, 1998: 243.

26. P. Monelli, 1933.

siècle en France selon laquelle le *chansonnier* peut aussi composer et interpréter ses chansons (voir *GDU* (1868)). On trouve une entrée à *chansonnier* surtout avec la popularité du mouvement des auteurs-compositeurs-interprètes, puisque rares sont les dictionnaires italiens antérieurs aux années 1970 qui le consignent.²⁷ Encore là, aucune précision en ce qui concerne le chansonnier satirique ou l'auteur-compositeur-interprète.

F. Robert (1992: 126) souligne que le chansonnier est «l'auteur de chansons, qu'il en soit ou non l'interprète, surtout de celles dont les paroles ont été adaptées à un *timbre*, autrement dit à la musique d'une chanson antérieure.» L'auteur fait sans doute référence à une pratique chansonnière tripartite propre au XIX^e siècle où le parolier (souvent poète), l'interprète et le compositeur étaient souvent trois personnes distinctes. Certains dictionnaires du XIX^e siècle (Littré et Bescherelle en particulier) en décrivant *chanson* mettent donc en évidence la notion 'chanté sur un air quelconque'.²⁸ Il valorise également le composant littéraire et la pratique de l'emprunt à la tradition orale en mettant en relief le rôle central des *timbres*, lexème vraisemblablement dérivé du sens de 'couleur musicale' que lui donne le XVII^e siècle et qui désigne une réalité beaucoup plus ancienne. Les choses ne sont pas aussi claires que cela. Jean-Claude Klein définit ainsi *chansonnier*: «l'auteur de chansons, paroles et musiques (XIX^e siècle).» Cette acception semble corroborer le fait que le *chansonnier* est avant tout auteur plutôt qu'interprète. Toutefois, alors que F. Robert valorise la partie littéraire de la création, Klein met les deux (phrasé verbal et musical) sur un pied d'égalité. Ensuite Klein (1989: 247) crée une deuxième entrée: «Auteur de paroles adaptées à une musique, ou timbre (XIX^e-XX^e siècle).» Ici l'auteur revient à la position semblable à celle du F. Robert dans laquelle le composant linguistique est valorisé. Cette attitude n'est pas que subjective, elle traduit une réalité de la pratique chansonnrière. Pourtant, il semblerait que ce soit davantage le premier sens que décrit Klein où le chansonnier est auteur des paroles et de la musique (ou 'auteur de chansons' (Larousse, 1895: s. v., *chansonnier*) qui a en fait perduré tout au long du XIX^e siècle et non l'adaptation du texte chansonnier à un timbre, pratique qui semble être désuète dans les premières années du XX^e siècle. Le *GLLF* (1971) mentionne que le *Larousse universel en deux volumes* (1922) publié sous la direction Paul Augé constitue la première attestation du sens d'un 'artiste qui chante ou dit, dans les cabarets artistiques, des couplets satiriques ou humoristiques de sa composition, des monologues, etc.'. Entre la publication du deuxième tome du *Larousse du XX^e siècle* (1929) et le premier du *GLLF* (1971), la structure de l'article a considérablement changé. On peut noter, dans le *Larousse Universel* (1948) en deux volumes dirigé par Paul Augé, que la réduction de l'article *chansonnier* entraîne l'omission de la marque stylistique *par extension* qui figurait en 1899 dans le *Nouveau Larousse illustré* au sémème /qui chante des chansons/. Ce changement d'information se fait au détriment, mentionnons le, de l'acception adjectivale qui figure encore dans le *Grand Dictionnaire universel* (désormais *GDU*) (1868). Non seulement considère-t-on tardivement l'interprétation, activité inhérente du chansonnier en cette fin de XIX^e siècle, mais aussi néglige-t-on de mentionner longtemps dans les dictionnaires de langue générale les traits sémantiques 'satirique' et 'improvisé' qu'ajoute notablement *GR* (s.v. *chansonnier*) et que garderont les refontes du *PR*. C'est bien confirmer la reconnaissance de la tradition montmartroise, sinon l'évolution de la réflexion sur l'activité du *chansonnier*.

27. L'unité lexicale *chansonnier* (dans les multiples acceptions du terme) n'est pas consignée dans la plupart des grandes productions lexicographiques italiennes du XIX^e siècle et de la moitié du XX^e siècle.

28. Voir entre autres N. Laisné, 1882: 20.

8.d) L'auteur-compositeur-interprète

Au Québec, l'activité des femmes fut telle que l'emploi du lexème *chansonnière*²⁹ est inscrit dans l'histoire de la chanson plus qu'en France. L'originalité de l'activité chansonnière québécoise repose sur l'usage du substantif qui prend par extension le sens d'auteur-compositeur-interprète de chansons à texte souvent à contenu politique, bien que le contenu politique ne soit pas toujours une problématique centrale du discours chansonnier. Ce syntème apparaîtrait parfois, en France aussi bien qu'au Québec, sous le sigle *A. C. I.* que l'on note sous la plume de spécialistes comme Calvet, Asholt, R. Giroux ou Lucien Rioux. Cécile Tremblay-Matte (1990: 11) féminise le titre en *auteures-compositeuses*;³⁰ Andrea Oberhuber (1993: 1995: 241) propose *auteurs-compositrices-interprètes*. Ces exemples semblent être des manifestations des tentatives de féminisation des titres et noms de métiers dont on trouve des avancées plus importantes en dehors de la France. On note chez Rioux (1994: 156) l'acronyme *A.C.I.G.* pour *auteur-compositeur-interprète avec guitare*³¹ et, chez Benoît Leblanc (1987: 489, 490), la forme *acis*. La dénomination renvoie plutôt au concept d'auteur-compositeur-interprète qu'à celle de chanteur qui traite de l'actualité ou compose des chansons satiriques dans ses œuvres, comme le rappellent Giroux/Havard/Lapalme (1991: 46). Le syntagme est souvent employé comme synonyme de *chansonnier* dans la construction syntagmatique pronominale 'à guitare' (C.[hion], s. v., *chanson populaire*). Le sigle *ACI*, replacé dans son contexte, semble donc, malgré le problème classique du contenu référentiel des sigles, être monosémique, contrairement à *chansonnier*, qui, lui, semble être plutôt vieilli en France. Il ne peut pas dénommer, comme c'est le cas de *chansonnier* la seule activité de rédaction du texte, ce qui témoigne de l'intime relation sémantico-lexicale entre *chanson* et *chansonnier*.³² Le sème 'interprète' induit une dimension supplémentaire de l'activité du chansonnier tel qu'on la définissait au début du XIX^e siècle en France.

Quelques productions lexicographiques francophones et québécoises récentes ont relevé le contraste entre l'acception québécoise et l'acception française. Dans le *Dictionnaire universel francophone* (1997), où le rédacteur des articles québécois, Claude Poirier, adopte la marque diatopique (Québec), *chansonnier* dénomme l'«artiste qui écrit, compose et interprète ses propres chansons». On a coutume de décrire ainsi les artistes qui, surtout depuis La Bolduc (pseud. de Mary Travers) et Félix Leclerc, figurant comme les inaugurateurs reconnus de la pratique, écrivent, composent et interprètent leurs pièces, bref qui participent à toutes les instances de composition de l'objet-chanson. Le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (dé-

29. Attesté chez Guy Millière, 1978: 25 et André Gaulin (1984 b: 842). Cette féminisation est le reflet des avancées marquées du Québec et de la Belgique en particulier dans la féminisation des noms de métiers depuis le début des années 1990. On retrouve aussi l'emploi en France attesté dans le *GDU* (1868) (à l'entrée *chansonnier* auquel on ajoute la désinence). Notons la forme *chansonnière* attestée dans Annie Becquer *et al.* 1999: 73. Le guide de féminisation semble se présenter davantage comme un guide prescriptif que descriptif. Il témoigne d'un certain avancement dans la reconnaissance de la femme en France. De manière générale, les produits lexicographiques français témoignent d'un certain retard dans la reconnaissance de la femme. Ainsi, les dictionnaires Larousse scolaires (notamment le *Maxi débutant*) font l'objet d'une révision importante en ce qui a trait à l'emploi des pronoms (équilibre des pronoms *il* et *elle*, féminisation des noms de métiers, illustration) avant d'être autorisée par le ministère de l'Éducation du Québec (par exemple les dictionnaires pour enfants).

Voir aussi p. 14 et Danielle Tremblay, 1993: 145.

30. Voir aussi p. 14 et Danielle Tremblay, 1993: 145.

31. Il ne s'agit pas d'un cas unique dans le champ sémantique du vocabulaire chansonnier. Jean-Claude Faudouas (1990: p. 38) donne *chans.* comme abréviation courante, selon l'intitulé du dictionnaire de *chanson*.

32. Cfr. Alain Rey, 1984: 410.

sormais *DQA*) forge l'exemple suivant: «*Félix Leclerc était un grand chansonnier*», exemple à peu près semblable dans le *CEC*: «Félix Leclerc a été un des premiers chansonniers québécois.» Mais on n'oublie que *chansonnier*, dans cette acception, correspond surtout à une esthétique, bien qu'en parlant de *mouvement chansonnier* on spécifie aussi l'époque qu'elle marque. Ce n'est donc pas tant l'activité d'auteur-compositeur-interprète qui importe puisque nulle part on ne parle d'artistes comme Michel Pagliaro ou Gérard (Gerry) Boulet, qui ont pourtant écrit leurs pièces et les interprètent, comme des *chansonniers*. C'est donc, je disais, bien plus une question d'esthétique que d'époque, puisque la tendance va considérer, trente ans plus tard, Richard Desjardins comme un chansonnier puisque, pour reprendre les termes de Benoît Leblanc (1997: 489), «la parole chantée reprendra ses droits.» Le *DQA*, dans la lignée de la description du *Robert d'aujourd'hui*, présente aussi l'acception française: «Personne qui compose ou improvise des chansons, des monologues satiriques, des sketches et qui se produit sur une scène.» Cette même tendance à traduire le québécois, une des caractéristiques de la lexicographie québécoise, malgré une tendance récente à l'autonomisation (le *Dictionnaire du français plus* et le *CEC*), se retrouve chez Lionel Meney dans le *Dictionnaire québécois français* (1999). Il présente le syntagme verbal *chanson à répondre*, non repéré dans mes corpus en France, qu'il traduit par 'chanson à couplets repris en cœur'. À l'entrée *chansonnier*, non déclinée, il décompose l'activité du chansonnier en trois: auteur-compositeur-interprète, auteur-interprète (Jean-Pierre Ferland servant d'exemple) et chanteur-compositeur (avec Michel Latraverse dit Plume en exemple). Les mots-composés (comme *auteur-interprète*) de médiateurs proposés par Meney proviennent d'une décomposition de l'article lexicographique. Cette substitution me semble très opératoire dans une contribution néologique au vocabulaire chansonnier. Elle élimine la dimension esthétique qui normalement apparaît dans l'article par le sème 'satirique' qui peut apparaître dans l'environnement lexical. Meney ne manque pas de marquer le terme *chanteur* par *cour*, mettant ainsi en relief le fait que le chansonnier est avant tout interprète. Cette vision proprement québécoise fait oublier qu'au Canada-français, plusieurs médiateurs, comme Joseph Hormidas Malo, pourraient être considérés comme chansonniers au sens français du terme. En fait, cet usage ne semble pas avoir perdu dans la variété québécoise.

Georges Millandy (1939: [203]) se reporte à la culture française héritée du XIX^e siècle dans laquelle le chansonnier n'est pas automatiquement auteur-compositeur-interprète. Il existe, dit-il, des chansonniers qui ne chantent pas, il les nomme *chansonniers aphones*. Ceux-ci forment trois groupes: les auteurs-paroliers, les auteurs-adaptateurs et les auteurs-musiciens.³³ Si le chansonnier est parfois auteur de sketches satiriques et non de chansons, c'est bien là un signe que la chanson se politisera de plus en plus au XIX^e siècle et que l'activité même de chansonnier sera celle d'un orateur populaire dont la langue, comme on peut le noter chez Aristide Bruant, est argotique.³⁴ Louis Blanc (1850: 124), dans un essai sur l'organisation du travail paru en 1839, raconte qu'il est de la mission du chansonnier comme de celle du moraliste, du philosophe et du poète de «s'élever au-dessus des préjugés des hommes bien qu'il ait le courage de leur déplaire pour leur être utile; il faut, en un mot, qu'il les gouverne moralement.» En France, la pratique de la chanson politique est déjà présente chez les troubadours, les chansons de la Régence, les mazarinades et dans le chansonnier historique dit de Maurepas (Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas) dont la première section est sous-titrée d'ailleurs

33. Voir aussi Christian Hermelin, 1970: 10. Ce dernier propose *auteur-compositeur interprète* (l'«espèce pure»), les *auteurs-interprètes*, les *compositeurs-interprètes* et les *interprètes*. Ceux-ci combinent une ou plusieurs phases du processus créateur.

34. On doit à Bruant, un dictionnaire d'argot publié chez l'auteur en 1901.

par le bibliographe de la Bibliothèque Nationale de France: «Recueil de chansons, vaudevilles, sonnets, épigrammes, épigraphes et autres vers satiriques et historiques, avec des remarques curieuses.» regroupant des chansons composées entre 1355 et 1747.

En revanche, en France, si l'on pouvait parler d'un *chansonnier* aphone au début du xx^e siècle, on ne parle plus guère d'un auteur-compositeur-interprète aujourd'hui. C'est donc dire que l'acception ancienne de *chansonnier* en France est sans équivalence sur le plan lexical au Québec, bien que des artistes aient été considérés comme des chansonniers au sens français du terme c'est-à-dire comportant le trait sémique 'satirique' (Raymond Lévesque, par exemple). Le phénomène chansonnier de la fin du xix^e siècle n'existe guère de nos jours dès lors que l'auteur de chansons satiriques fut, après les années folles de Montmartre (Fursy, René Dorin, etc.), relativement dévalorisé.³⁵ Lorsque l'on parle de *chansonnier* en France, c'est pour renvoyer à une pratique ancienne. Il faut donc considérer qu'il y a un changement sémantique dû à des causes socio-culturelles, celle de la politisation de la chanson depuis les «mazarinades», illustrant le fait que les libelles et la veine militante se «développent toujours dans des contextes historiques où les institutions politiques et ecclésiastiques ont perdu de leur crédit»,³⁶ et les chansons du Pont-Neuf au xvii^e siècle, et une «tendance à l'institutionnalisation» avec le Caveau, les chansons révolutionnaires de la fin du xviii^e dont «La Marseillaise» (1792) et «ça ira» (1790), celle autour de la Commune, etc.,³⁷ qui témoignent de la force de la chanson politique de cette époque. Le Littré réservera d'ailleurs une entrée à l'anonyme «la Carmagnole» (1792) et à la «Marseillaise».

Il y a cependant une nuance à apporter à ce phénomène d'évolution sémantique. Le passage de l'usage renvoyant à une pratique surtout courante au début du xx^e siècle en France, même si les dictionnaires contemporains la décrivent encore (le *PRF* emploie néanmoins la marque diachronique Vx (vieux)) à celui de l'usage au Québec à partir de la fin des années 1940, constitue un phénomène intéressant et particulier de changement historique. En effet, il n'y pas de recoupement géolinguistique de ces usages, mais plutôt un usage différent au sein de deux communautés culturelles différentes. On ne pourrait parler de coexistence lexicale même sur le même territoire puisque l'acception française est donnée comme vieillie.

Par ailleurs, la coexistence lexicale entre *chansonnier* et *auteur-compositeur-interprète* semble être le fruit d'un usage géolinguistique (ou dialectologique, comme l'on disait autrefois) propre au Québec. On peut donc penser que c'est par un emprunt au Québec, où les conditions du champ de l'activité chansonniers vont susciter le désir de faire succès à Paris, notamment dans la foulée du mouvement qu'inaugurent La Bolduc mais surtout Félix Leclerc entre les années 1930 et 1950, que la France répand l'usage de *chansonnier* au sens québécois du terme. Le *CEC*, qui a fait l'objet d'une troisième édition en 1999, ajoute que le chansonnier est aussi celui qui est 'interprète de sketches' trait sémantique moins courant dans la lexicographie québécoise et qui semble hériter de l'acception française de la fin du xix^e siècle.

Quant à l'usage de l'épithète qui se confond sémantiquement avec le substantif dans *mouvement chansonnier*, on lui préfère parfois, comme c'est le cas chez Roger Chamberland (1995: 188), l'usage de *mouvement des Boîtes à chanson* exprimant l'étroit lien qui existe

35. Communication personnelle de Christian Marcadet, le 18 janvier 2000, Paris.

36. Anne Chamayou, 1999: 17. Celle-ci souligne que la lettre compte aussi des libelles des plus efficaces. Le développement de la lettre comme arme philosophique et visée polémique constitue un parallèle intéressant avec la chanson. (Voir aussi Marie-Claire Grassi, 1998: 28). Les auteurs de la chanson sont importants durant la Fronde (1648-1653): le baron de Blot, Jean Regnaud de Segrais, Antoine de Barillon, et l'anonyme «Alléluia des barricades». Cf. Robert Sauzet, 1999: 391-393.

37. La chanson politique, satirique et sociale de ces époques a été largement étudié et plusieurs monographies ont été publiées sur le sujet.

entre l'esthétique d'une pratique chansonnière et le lieu qui en fut le principal diffuseur (on pourrait aussi comparer à *mouvement de la Rive gauche*). L'exemple proposé à *chansonnier, ière* par le *DQA* est explicite à ce sujet: «*Le chansonnier donnait des spectacles dans une boîte à chansons.*» En France persiste plutôt l'usage du terme *chansonnier* au sens politique et l'usage québécois, plus moderne, ne s'applique qu'à une activité du type de celle de Trenet. Robert Saucier (1995: 133) fait la distinction: «Le terme "chansonnier" était utilisé au Québec, particulièrement dans les années 1960, pour désigner ceux qui étaient le plus souvent des auteurs-compositeurs-interpètes. L'usage québécois se distingue donc de l'usage français qui, lui, réfère spécifiquement à ceux qui composent et chantent des chansons (ou monologues) à caractère satirique.» Si l'usage linguistique, selon Saucier, semble surtout attesté à partir des années 1960, c'est qu'il devient courant durant cette période d'employer *chansonnier* pour désigner l'artiste auteur-compositeur-interprète s'accompagnant à la guitare ou encore *l'auteur-compositeur de chansons* (Lysianne Gagnon (1969)). Selon ma documentation le sens québécois de *chansonnier* serait attesté dès 1949 dans un article qui consacre Félix Leclerc:

Voilà que l'autre soir, étant par hasard aux écoutes de Radio-Canada, j'ai entendu avec ravissement sa nouvelle émission: *la Ruelle aux songes*, petit quart d'heure d'évasion, Jean-Pierre Masson et Robert Gadouas, ces deux excellents comédiens [...] lisent un texte de Félix Leclerc, tandis que celui-ci chante de ses compositions en s'accompagnant à la guitare. [...] J'en arrive à ce qui fut pour moi une véritable révélation, Félix Leclerc chansonnier. Ses chansons rendent avec infiniment plus d'expression ce qu'il a voulu donner dans ses poèmes et dans ses contes. [...] Il y a chez le chansonnier, harmonie entre un style original et une technique maîtrisée. C'est pourquoi je cois en Félix Leclerc chansonnier. Je salue même en lui notre premier véritable chansonnier.³⁸

Dans les années 1930-1950 en France, le caractère encore hétéroclite de la participation des médiateurs à l'objet chansonnier donnera tour à tour à *chansonnier* le sens d'auteur-compositeur-interprète³⁹ ou de (homme de lettres réalisant des œuvres à caractère satirique) (*MET*, s. v., *chansonnier*) et parfois d'auteur de sketches satiriques ou de monologues. C'est cette deuxième acception qui prédominera. Il s'agirait là, selon Mirella Conenna (1996: 281), non pas d'une simple distinction lexicale mais d'une différence de registre: «[O]n parle d'*auteur-compositeur-interprète*, terme quelque peu technique remplacé, dans la langue courante, par celui de *chansonnier*.»

Vu de l'étranger, le passage entre la pratique chansonnière du XIX^e siècle (Bruant) dénommé par le terme *chansonnier* et celle des continuateurs (Brassens, Brel, Ferré, Ferrat, Moustaki, Trenet) par le terme *auteur-compositeur-compositeur* n'est pas clair. Dans l'article du *Lexicon der Französischen*, l'auteur décrit l'activité chansonnière de Bruant ainsi: «monologisch deklamierter Sprechgesang mit Instrumentalbegleitung, Dominanz des Textes über Melodie und Rhythmus»,⁴⁰ affirmant qu'il représente déjà (*bereits*) le type chansonnier annonçant les Brassens, Brel, Ferré, [etc.]: «Bruant repräsertierte so bereits den Typ. der Chansonniers wie Brassens, Brel, Ferré [...]». En fait, ceux-ci devraient être nommés par le syntagme *auteur-compositeur-interprète*, vu qu'ils ne se démarquent pas toujours par une pratique orientée vers la critique sociale et le monologue. Dans tous les cas on leur rattachera une valeur littéraire indéniable.

38. En gras dans le texte. Jacques Giraldo, *Notre temps*, Québec, 26 mars 1949. Cité par Éric Zimmermann, 1999: 56.

39. Parfois employé sous la forme *ACI* (Salachas/Bottet, 1989: 24).

40. «Chant parlé déclamé sous forme de monologue avec accompagnement instrumental, prédominance du texte sur la mélodie et le rythme.»

L'usage de *chansonnier* dans un sens plutôt québécois dans le dictionnaire allemand peut donc s'expliquer de deux manières. En premier lieu, il pourrait s'agir de l'influence montante de la culture québécoise en France, ce qui est la première hypothèse que j'ai déjà évoquée. En deuxième lieu on peut expliquer la faveur de l'acception québécoise par une simple réduction de sens de l'acception française. On note le même phénomène en Italie. Il semble que le sens consigné par *Il dizionario della lingua italiana* de Devoto/ Oli (1990) soit justement celui de 'auteur-interprète de chansons': «autore e interprete di canzoni». En omettant de souligner le contenu satirique et l'activité de monologue des chansonniers, le dictionnaire italien semble davantage décrire la pratique québécoise même s'il néglige le sème 'compositeur'. On retrouve pourtant sous la plume d'auteurs français dès 1968 *poète-chansonnier*,⁴¹ aussi employé par le littéraire André Gaulin (1984: 747) en parlant de Raymond Lévesque. Cet emploi active la pratique poétique liée à l'activité du chansonnier sans que celle-ci soit réduite à la culture québécoise, ce qui traduit bien l'ambiguïté du mot-construit retrouvé aussi bien en France qu'au Québec. L'ambiguïté du dictionnaire italien pourrait aussi traduire une réinterprétation de l'activité du *chansonnier* à la lumière de la chanson italienne ou encore une simple méconnaissance traductionnelle. Dans le Boch/Salvioni (2000), l'entrée chansonnier est traduite par chansonnier inscrit entre guillemets anglais et pourtant absent de la langue cible. Il est par ailleurs défini comme «cantante di cabaret», ce qui est étonnant de la part d'un dictionnaire dont la première édition est de 1978.

Jacques Aubé (1995: 9-10) définit ainsi 'auteur-compositeur-interprète': «groupe de créateurs musicaux, poético-littéraires et lyriques d'expression française qui œuvrent dans le domaine de la chanson au Québec.» Aubé, comme Desdémone Bardin dans sa thèse *Culture du rythme, culture du verbe* (1982: [100]), attribue au chansonnier le rôle de poète. En parlant de *chansonnier*, le chansonnier Jean-Pierre Ferland dit que le mot n'existe plus: «On employait ce mot au moment où le Québec avait besoin de s'identifier, de se personnaliser. Maintenant qu'il s'est trouvé, il n'a plus sa raison d'être.»⁴²

L'importance de la culture québécoise et la «surconscience linguistique» (Lise Gauvin, 2000), rendent perceptible la valeur différentielle de l'unité *chansonnier*. C'est d'ailleurs au Québec qu'a été le mieux sentie cette valeur. Chantal Hébert fournit encore un exemple dans ce contexte où elle rappelle, à propos de Jacques Normand (pseud. de Raymond Chouinard), «qu'il a été un des premiers et plus brillants chansonniers au Québec au sens français du terme.»⁴³ En s'inspirant de la définition du *PR*, donc de la variété franco-française, elle dit (1987: 603) que le chansonnier «est notamment celui qui, s'appuyait fréquemment sur l'actualité, compose ou improvise des sketches, des chansons ou des monologues satiriques et qui se produit sur des scènes spécialisées, dans les cabarets.» Christian Hermelin (1970: 78) affirme quant à lui: «Au Québec, le mot "chansonnier" est employé pour désigner tous ceux qui se produisent dans les "boîtes à chansons" comme ils disent: Leclerc, Vigneault, Dor, Ferland, Léveillé... sont des chansonniers. En France, le terme a pris un sens beaucoup plus restrictif. On se trouve devant une appellation contrôlée, désignant strictement les artistes des caveaux de chansonniers, avec leurs couplets méchants sur l'actualité.»

41. *Express*, 4 novembre 1968, p. 73 (Archives du français contemporain, Villeteuse maintenant à Cergy-Pontoise).

42. Ferland cité par B. Roy, 1977: 89, et 1991: [265].

43. Voir aussi Gaulin, 1984: 746.

8.d) *Chansonnière* (subst. fém.)

Sachant que l'histoire de la chanson française a montré, au xx^e siècle du moins, l'importance des femmes, que les usages et recommandations vont en faveur de la féminisation des noms de métier, il va de soi que l'on féminise l'activité d'interprétation de chansons. Mais cette pratique est fort ancienne dans le champ lexical qui nous intéresse. On retrouve en effet dès Ac (1718) le double lemme *chansonnier, ière* traduit par 'fai|eur, ou fai|eu|e de Chan|ons' description que conservera l'Académie Française bien au-delà de l'usage courant puisqu'elle est similaire dans l'édition de 1877. Ac (1718) ajoute que le terme *chansonnier, ière* n'est «d'u|age que dans le style familier» ce qui met en valeur la dimension populaire, voire péjorative, que prend l'activité de faiseur/se de chansons. La féminisation de l'activité par l'ajout du morphogramme⁴⁴ -e et d'un accent sur la dernière voyelle est rarement consignée au lemme. On ne trouve par exemple dans mon corpus de dictionnaires du xviii^e siècle que deux occurrences du substantif décliné au féminin: dans le Ac (1718) et dans le *Traité de l'orthographe française en forme de dictionnaire* (1797) attribué à M. Restaut.

8.e) *Chansonnière* (adj.)

Moins attesté et consigné est l'adjectif *chansonnière*, rarement attesté au masculin, qui signifie ce qui a rapport aux chansons, sens que l'on atteste dès Trevoux (suppl. 1752), chez Beaumarchais (1775 : 42) ou encore dans le sens 'qui fait des chansons' ou 'propre à faire des chansons' (Besch) que l'on retrouve chez Voltaire [1717]: «Je voulais par quelque huitain./ Sonnet ou lettre familière, 'Réveiller l'enjouement badin' De Votre Altesse chansonnière». ⁴⁵ Le dictionnaire de Maurice de la Porte (*Épithètes*, 1571), donne, par les épithètes, les collocation du mot. Il a fait l'objet de multiples gloses métalinguistiques. Huguet affirme qu'il l'utilise en parlant d'un être humain ou d'une danse dans le sens de 'gaie, qui aime chanter', le *TLF* «personne gaie qui chante tout le temps» ou encore, selon l'interprétation qu'en donne le *GLLF*, de «chanteur».

L'adjectif *chansonnier* décliné au féminin *chansonnière* quand il se rapporte aux danses, souligne La Curne de Sainte-Palaye: «Danse *chansonnière* signifie danse aux chansons, danse au son de la voix, dans les Épith.[ètes] de M.[aurice] de la Porte.» On retrouve le même sens chez Huguet mais sous l'entrée *chansonnier*. On peut en conclure que l'auteur, bien qu'il inscrive la catégorie grammaticale de manière exceptionnelle sous cette entrée, se soucie peu du genre grammatical puisque les deux contextes qu'il donne sont en fait au féminin. L'adjectif *chansonnier* (en fait *chansonnière*) sert d'épithète à *bergère* et à *danse*.

Au xix^e siècle, l'épithète est employée dans l'intitulé de la société chantante qui sert aussi de titre à un recueil de chanson: «la Lice *chansonnière*», fondée en 1831⁴⁶ et est attestée chez Bescherelle (1845-1846). L'adjectif décliné au féminin est d'un usage assez rare aujourd'hui et fait même rarement l'objet d'une entrée sous cette forme grammaticale dans les dictionnaires contemporains.

Au xx^e siècle, on enregistre une plus importante fréquence de l'épithète. Notamment utilisée par Patrice Coirault (1953: 24) dans *savoir-faire chansonnier*. On le retrouve néanmoins

44. Selon la terminologie de Christiane Marchello-Nizia, 1999: 147

45. Dans *Épître à M. le prince de Vendôme*, [1717] 10, 1877: 240. C'est souvent la date de publication des *Épîtres* qui est d'abord considérée comme date de référence. Littré (1863-1869) le donne comme exemple du substantif.

46. Attesté dans Georges Millandy, 1939: 17. L'auteur emploie aussi *association chansonnière* (p. [19]).

fréquemment employé entre autres par Giroux (1984) dans les syntagmes *culture chansonnè-re* (1984: 21), *typologie chansonnè-re* (1984 : 11). Aussi attesté chez Rioux (1994: 197) en parlant de la gloire «chansonnè-re» de Serge Reggiani. La mise en chevron signale que l'emploi adjectival n'est pas suffisamment fréquent pour être lexicalisé.

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS CET ARTICLE

ACI	Auteur compositeur Interprète
BNF	Bibliothèque Nationale de France
GDU	Gran dictionnaire universel

BIBLIOGRAPHIE

Corpus métalinguistiques

Dictionnaires de langue française

- Ac 1718: *Dictionnaire de l'Académie française*. Avec une préface de l'abbé Massieu (et Régnier Desmarais), Paris: J.-B. Coignard, 2 Vol. 2 éd.
- Ac 1932: *Dictionnaire de l'Académie française*, tome premier A-G, 8^e édition, Paris: Librairie Hachette.
- Anonyme 1976 [ANONYME] (1976): article «chansonnier». HONEGGER, Marc (ed.), *Dictionnaire de la musique, science de la musique, Techniques, Formes, Instruments*, A-K, Paris: Bordas, xv-542 p.
- Augé 1922-1923 AUGÉ, Claude (ed.) (1922-1923): *Larousse universel en 2 volumes. Nouveau dictionnaire encyclopédique*, Paris: Larousse.
- Augé 1929 AUGÉ, Claude (dir.), *Larousse du xx^e siècle en six volumes* [et un supplément], t. II (*Carmagnolas-fin de D*), Paris: Larousse, 1929.
- Augé 1948 AUGÉ, Paul (publié sous la direction de), *Larousse universel, dictionnaire encyclopédique en deux volumes*, tome premier, A-K, Paris: Librairie Larousse, 1948, S. v. «chant».
- Becquer 1999 [BECQUER, Annie et al.]: *Femme, j'écris ton nom, guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades fonctions*, préface, Paris: La Documentation française, 1999, 124 p.
- Besch 1845-1846 BESCHERELLE, Louis-Nicolas (1845-1846): *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, Paris: Simon Garnier, 2 t. en 4 Vol.
- Boiste 1834 BOISTE, P[ierre] C[laude] V[icatoire] (1834 [1800]): *Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin et les étymologies* [...], huitième édition [revue par C. Nodier], Paris: chez Lecointe et Pougin, Quai des Augustines, S. v. «Chanson», «chansonnier», «chansonnette», «chansonnier».
- Brenet 1926 BRENET, Michel [pseud. de Marie Bobillier] (1926): *Dictionnaire pratique et historique de la musique*, Paris: Librairie Armand Colin, 487 p. [Laisse inachevé et complété par A. Gastoué]: s. v.: *chansonnier*.

- Bruant 1901 BRUANT, Aristide (1901): *Dictionnaire français=Argot*, Paris: Librairie Ernest Flammarion, publié par l'auteur. S v. «chanter», «chanson».
- CEC [EN COLL] (1999): *Dictionnaire CEC intermédiaire, Dictionnaire pédagogique*, troisième édition, revue et mise à jour, Anjou: Les Éditions CEC inc., XII-2051 p.
- Calvel 1772 CALVEL, Étienne (1772): *Encyclopédie littéraire, ou Nouveau dictionnaire raisonné et universel d'éloquence et de poésie [...]*, Paris: J.-P. Costard, 3 Vol.
- Chion 1982 C.[HION], M.[ichel] (1982): s. v. *chanson populaire* dans Marc Vignal (ed.), *Larousse de la musique*, Paris: Librairie Larousse, p. 271-276.
- Cotgrave 1611 COTGRAVE, Randle (1968 [1611]): *A Dictionarie of the French and English Tongues compile by Randle Cotgrave*, reproduced from the first edition, London, 1611, with introduction by William S. Woods, Columbia: University of South Carolina Press, [n. p.], 10 f.
- Demougin 1990 DEMOUGIN, Jacques (1990): *Dictionnaire historique, thématique et technique des Littératures, littératures françaises, étrangères, anciennes et modernes*, Paris: Librairie Larousse, Vol. 1.
- DHLF Rey 1998 REY, Alain (sous la dir.) (1998): [DHLF] *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Robert, 1992. S. v.: «chanson» et dérivés, «mélodie», «romance», «vaudeville». [Édition enrichie par Alain Rey et Hordé, Paris: Dictionnaires le Robert, 3 Vol.]
- DLLF REY, Alain, article «chanson». Beaumarchais, J. P., Daniel Couty et Alain Rey (ed.) (1984): *Dictionnaire des littératures de la langue française*, Paris: Bordas, p. 410.
- DQA BOULANGER, Jean-Claude, (rédaction dirigée par), supervisée par Alain Rey (1992): *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Saint-Laurent (Québec): Dicorobert.
- Dubois 1966 DUBOIS, Jean, et al. (1966): *Dictionnaire du français contemporain*, Paris: Librairie Larousse, 1966. S. v. «chanson», «chansonner», «chansonnette», «chansonnier».
- FEW WARTBURG, Walther von (1928-): *Französisches Etymologisches Wörterbuch: eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, Bonn: Klopp, 1928; Leipzig-Berlin: Teubner, 1934 et 1940; Basel: Helbing & Lichtenhahn, 1946-1952; Basel: Zbinden, 1955 [Vol. 22 et 25 en cours de publication]. S. v. «gerere», «cantio».
- Framery/Guanguené 1741 FRAMERY, Nicolas Étienne et Pierre Louis GANGUENÉ (1971 [1741]): *Encyclopédie Méthodique Musique [...]*, New York: Da Capo Press. S. v.: «chanson», «chansonnette», «chanson de geste» et «chansonnier».
- GDU *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, français, historique, géographique, biographique, mythologique, bibliographique, littéraire, artistique, scientifique, etc.*, (1864-1876) t. III (C-Chemin) (1868), p. 923-940, t. VI (D) (1870), Paris: Administration du *Grand dictionnaire universel*, Librairie Classique Larousse et Boyer, [s.d.].
- GLE *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes...* (1960): [Grand Larousse Encyclopédique], *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes* [et deux suppléments], t. II (Bauffe-Chéry), Paris: Larousse.
- GLLF GUILBERT, Louis, et al. (1971): *Grand Larousse de la langue française*, en six volumes, t. premier (A-CIPPE), Paris: Librairie Larousse.
- GRI Robert, Paul, [GRI] *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Les mots et les associations d'idées*, t. 1, Paris, Alger: Société du Nouveau Littre, 1960. S. v. «chanson», «chansonnier».
- GR2 1985 *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française de Paul Robert*, t. 1, 2^e édition entièrement revue et enrichie par Alain Rey, Paris: Le Robert. S. v. «chanson».
- Guillou/Moigeon 1997 [GUILLOU, Michel et Marc Moigeon (ed.)](1997): *Dictionnaire universel francophone*, Paris: Hachette, Edicef, AUPELF, XII-1554 p.

- Laisné 1882 LAISNÉ, N. (1882): *Dictionnaire de gymnastique comprenant les termes relatif à cet art accompagné des développements nécessaires et les autres mots de la langue qui ont un rapport quelconque avec les exercices gymnastiques [...]*, Paris: Librairie Classique Picard-Bernheim et Cie.
- Larousse 1895 LAROUSSE, Pierre (1895):, *Dictionnaire complet illustré*, Paris: Librairie Larousse, 1895, 1464 p. S. v. «chanson», «chansonnier», «chansonnette», «chansonnier». [Autres éditions consultées: 1877, 1879 (2^e édition illustrée), 1883].
- Larousse 1858 LAROUSSE, Pierre (1858): *Nouveau dictionnaire de la langue française [...]*, Paris: Larousse et Boyer, Libraire-éditeurs. S. v. «Chanson», «chansonnier», «chansonnette», «chansonnier». [J'ai consulté d'autres tirages: 1861, 1868, 1871].
- Littré 1863-1873, 1877 LITTRÉ, Émile (1863-1873, 1877), *Dictionnaire de la langue française...*, Paris-Londres: Hachette, 4 Vol. et 1 Vol.: *Supplément*, 1883].
- Maillard 1996 MAILLARD, Jacques (1996): article «troubadour» Marc Honegger (ed.), p. 1059-1062.
- Meney 1999 MENÉY, Lionel (1999): *Dictionnaire québécois français*, Montréal: Guérin, LXXXIII-1884 p.
- MET (1955): *Dictionnaire des métiers et appellations d'emploi. Établi par la Commission interministérielle de la nomenclature des métiers*, Paris: Presses Universitaires de France, VIII, 272 p. S. v. «chansonnier» .
- Nouveau petit Larousse illustré* [AUGÉ, Claude/Paul] (ed.) (1899, 1952): *Nouveau Petit Larousse illustré*, Paris: Librairie Larousse, 1952.
- PL *Petit Larousse*, Paris: Librairie Larousse, 1959. S. v. «chansonnier».
- PR *Le Nouveau Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris: Dictionnaires Le Robert, 1993 [3^e édition, éd. or. 1967, 2^e éd. 1977]. [C'est la dernière édition que je cite].
- Restaut 1797 [RESTAUT, M.] (1797): *Traité de l'orthographe française en forme de dictionnaire [...]*, t. 1 A-K, A Paris: Chez Calixte Volland, 3 Vol.
- Robert 1992 Robert, F.[rédéric], article «chansonnier». BENOIT, Marcelle (ed.) (1992): *Dictionnaire de la musique en France, xvii^e et xviii^e siècles*, publié avec le concours de l'Association Orcofi pour l'Opéra, la musique et les Arts et du Centre National des lettres, Paris: Fayard, p. 126.
- Sainte-Palaye 1789 LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, Jean-Baptiste de (1877 [1789]), *Dictionnaire historique de l'ancien langage français ou Glossaire de la langue française depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV, [...]*publié par les soins de L. Favre [...] avec le concours de M. Pajot, [...] contenant signification primitive et secondaire des vieux mots [...] suivi des Curiosités françaises pour supplément aux Dictionnaires [...] par Antonin Oudin [1656], Niort, L. Favre, circa 1789. [Réimpression chez L. Favre, H. Champion, 1877]. [L'œuvre resta longtemps inédite, la Révolution en ayant arrêté les travaux]
- TLF IMBS, Paul, (ed.) (1971-1994): *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, [puis à partir du t. 8] sous la dir. de B. Quézada, Paris: Éditions du CNRS, INaLF, Gallimard, 17 Vol. S. v. «chanson» [t. V] et dérivés morphologiques, «toile», «geste». [L'article «chanson» a été rédigé par Marie-Josèphe Mathieu].
- [Trévoux 1704], TREVoux (1704): *Dictionnaire universel françois et latin* [plus connu sous le nom de *Dictionnaire de Trévoux* en référence au lieux où il a été composé], *contenant la signification et la définition tant des mots de l'une et l'autre langue, avec leurs différents usages, que des termes propres de chaque état et de chaque profession...*, 3 Vol., Trévoux-Paris, Impr. E. Garneau, 1704. 3^e éd. 5 Vol.; Paris, 4 éd. [Trévoux 1732], V^o de

- Laulne, etc. 1732; 5 éd. 7 Vol. et 1 supplément [Trév suppl 1752], par MM. P.[ierre] C[harles] Berthelin, Valdruche, l'abbé [Joseph] Du Masbaret et l'abbé Le Clerc; Paris: C^{ie} des Librairies associées.
- Vendrix 1994 VENDRIX, Philippe (1994): *Vocabulaire de la musique de la Renaissance*, [Paris]: Minerve, 1994, 220 p.

Autres dictionnaires

- Boch 2000 BOCH, Raoul, avec la collaboration de Carla Salvioni (2000): *Il Boch quarta edizione Dizionario francese italiano; italiano francese*, Bologna, Zanichelli, S. v. «chansonner», «canzoniere».
- Thiel 1962 THIEL, Eberhard (von) (1962): *Sachwörterbuch der Musik*, Stuttgart: Alfred Kröner Verlag.
- N. 1987 N. M, article «chanson de toile». Manfred Naumann (ed.) (1987): *Lexicon der französischen Literatur*, Leipzig: Veb Bibliographisches Institut Leipzig, p. 117.

Etudes sur la chanson, musicologie

- Asholt 1995 ASHOLT, Wolfgang (1995): «Chanson et politique: histoire d'une coexistence mouvementée». Ursula Mathis (ed.) avec la collaboration rédactionnelle de Birgit Mertz-Baumgartner, *la Chanson française contemporaine, politique, société, médias, actes du symposium du 12 au 16 juillet 1993 à l'Université d'Innsbruck*, Innsbruck: Verlag des Instituts für Sprachwissenschaft der Universität Innsbruck, p. [77]-89.
- Aubé 1990 AUBÉ, Jacques (1990): *Chanson et politique au Québec (1960-1980)*, Montréal: Éditions Triptyque, 135 p.
- Bardin 1982 BARDIN, Desdémone [1982]: (Culture du rythme, culture du verbe (, thèse de doctorat 3^e cycle, Université Paris 7: Département de recherches linguistiques, 350 f.
- Bénichou 1970 BÉNICHOU, Paul (1970): *Nerval et la chanson folklorique*, Paris: Librairie José Corti, 370 p.
- Chamberland 1995 CHAMBERLAND, Roger (1995): «Les dialogues culturels de la chanson québécoise». Lüsebrunk, H.-J., Röseberg, D. (ed.); *Landeskunde und Kulturwissenschaft in der Romanistik, Theorieansätze, Unterrichtsmodelle, Forschungsperspektiven*, Tübingen: Gunter Narr Verlag, p. 185-192.
- Coirault 1953-1963 COIRAULT Patrice (1953-1963): *Formation de nos chansons folkloriques*, Paris: Éditions du Scarabée, 4 Vol.
- Faudouas 1990 FAUDOUAS, Jean-Claude (1990): *Dictionnaire des abréviations courantes de la langue française*, Paris: La Maison du dictionnaire, 256 p.
- Honegger 1971 HONEGGER, Marc (1971): «Les Chansons spirituelles de Didier Lupi et les débuts de la musique protestante en France au XVI^e siècle», Thèse présentée devant la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris en 1970, 3 Vol.
- Gaulin 1984 GAULIN, André (1984): «*Quand les hommes vivront d'amour*, recueil de poésies de Raymond Lévesque». Maurice Lemire (ed.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*. T. IV: 1960-1969, Montréal: Fides, p. 746-747.
- Gaulin 1984 GAULIN, André (1984b): «*Sur un radeau d'enfant*, recueil de poésies et de chansons de Clémence Derochers». Maurcie Lemire (ed.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*. T. IV, 1960-1969, Montréal: Fides, p. 841-842.

- Gérolde 1913 GÉROLD, Théodore (1913): *Chansons populaires des xv^e et xv^e siècles avec leurs mélodies*, Genève: Slatkine Reprints, LII-101 p.
- Giroux 1991 GIROUX, Robert, avec la collaboration de Constance Havard et de Rock Lapalme (1991): *le Guide de la chanson québécoise*, Montréal: Triptyque; Paris: Syros/Alternative, 179 p.
- Grasland/Keilhauer 1999 GRASLAND, Claude et Annette Keilhauer (1999): «Conditions, enjeux et significations de la formation des grands chansonniers satiriques et historiques à Paris au début du xviii^e siècle». Jean Quéniart (ed.), *Le Chant, acteur de l'histoire*, Rennes: Presses Universitaires de Rennes, p. 167-184.
- Hermelin 1970 HERMELIN, Christian (1970): *Ces chanteurs que l'on dit poètes*, Paris: L'École des Loisirs, 121 p.
- Kastner 1886 KASTNER, Jean-Georges (1886): *Parémiologie musicale de la langue française [...]*, Paris: G. Brandus et S. Dufour, Aug. Aubry; Berlin et al. Lacroix Verboekhoven, XXI-682 p. et 170 p. de musique gravée.
- Klein 1996 KLEIN, Jean-Claude (1996 [1995]): «Chanson et société: une passion française», *Présence francophone*, n° 48, p. 57-74.
- Leblanc 1997 LEBLANC, Benoît (1997): «La chanson québécoise de 1968 à aujourd'hui». Réginald Hamel (ed.), *Panorama de la littérature québécoise contemporaine*, Montréal: Guérin éditeur, p. 488-517.
- L'Herbier 1974 L'HERBIER, Benoît (1974): *la Chanson québécoise*, Montréal; Bruxelles, les Éditions de l'Homme, 190 p.
- Millandy 1939 MILLANDY, Georges (1939): *Au service de la chanson, souvenirs d'un chansonnier aphone*, préface d'André Thérive, Paris: Éditions Littéraires de France, 316 p.
- Millière 1978 MILLIÈRE, Guy (1978): *Québec, chant des possibles*, Paris: Albin Michel, 190 p. (Rock-Folk).
- Oberhuber 1995 OBERHUBER, Andrea (1995): «Il n'y a pas que des chansons 'amour'»: Colette Magny-Sapho-Patricia Kaas». Ursula Mathis (ed.), avec la collaboration rédactionnelle de Birgit Mertz-Baumgartner, *la Chanson française contemporaine, politique, société, médias, actes du symposium du 12 au 16 juillet 1993 à l'Université d'Innsbruck*, Innsbruck: Verlag des Instituts für Sprachwissenschaft der Universität Innsbruck, p. [241]-253.
- Rioux 1994 RIOUX, Lucien (1994): *50 ans de chanson française De Trenet à Bruel*, Paris: l'Archipel, 449 p.
- Robine 1994 ROBINE, Marc (1994): *Anthologie de la chanson française des trouvères aux grands auteurs du xix^e siècle*, préface de Michel Ragon, Paris: Albin Michel, 919 p.
- Rossi 1997 ROSSI, Paolo Aldo (1997): «Charivari, non aver vera musica in sé». Davide Ferrari De Nigris (ed.), *Musica, rito e aspetti terapeutici nella cultura mediterranea*, [Genova]: Erga Edizioni, p. 143-155.
- Roy 1977 ROY, Bruno (1977): *Panorama de la chanson au Québec*, Montréal: Leméac, 169 p.
- Roy 1991 ROY, Bruno (1991): *Pouvoir chanter, essai d'analyse politique*, Montréal: VLB éditeur, 452 p.
- Salachas/Bottet 1989 SALACHAS, Gilbert, Béatrice Bottet (1989): *le Guide de la chanson française contemporaine*, Paris: Syros Alternatives, 167 p.
- Saucier 1995 SAUCIER, Robert (1995): «L'usage de la musique populaire enregistrée au Québec» dans Ursula Mathis (édités par), p. [125]-145.
- Sauzet 1999 SAUZET, Robert (1999): «Mazarinade et littérature», *Revue française d'histoire du livre*, n°s 104-105, Bordeaux: Société Bibliophiles de Guyenne, p. 391-394.
- Tremblay-Matte 1990 TREMBLAY-MATTE, Cécile (1990): *la Chanson écrite au féminin de Madeleine de Verchères à Mitsou 1730-1990*, Laval: Éditions Trois, 391 p.

Zimmermann 1999 ZIMMERMANN, Éric (1999): *Félix Leclerc, la raison du futur*, Paris, Éditions Didier Carpentier, Montréal: Éditions Saint-Martin, 223 p.

Théorie des genres, études littéraires et philologiques

- Chamayou 1999 CHAMAYOU, Anne (1999): «La lettre avant la lettre», *l'Esprit de la lettre, xviii^e siècle*, Paris: PUF, p. [7]-30 (Perspectives littéraires).
- Corenna 1996 CORENNA, Mirella (1996): «La chanson d'auteur au Québec. Analyse linguistique et thématique». Anastasi, A., Bonanno, G. [et] Rizzo, R. (ed.), *The Canadian Vision; la Vision Canadienne*, Messina, [Centro di studi sul Canada, Università di Messina]: Edizioni Officina Grafica, p. 279-291.
- Delboulle 1880 DELBOULLE, A[chille] (1899): *Matériaux pour servir à l'histoire du français*, Sans, Honoré Champion, 1880, 314 p.
- Dubois/Dubois 1971 DUBOIS, Jean et Claude (1971): *Introduction à la lexicographie: le dictionnaire*, Paris: Larousse, 217 p.
- Du Marsais 1730 DU MARSAIS, César Chesneau (1730): *Des Tropes ou des différens sens dans lesquels on peut prendre un même mot*, Paris: la veuve de J. B. Brocas, 1730, [VI], [III], 286 p. [6] p.
- Grassi 1998 GRASSI, Marie-Claire (1998): *Lire l'épistolaire*, Paris: Dunod, 194 p.
- Marchello-Nizia 1999 MARCHELLO-NIZIA (1999): Christiane, *le Français en diachronie douze siècles d'évolution*, Paris: Éditions Ophrys, 170 p.
- Nies 1978 NIES, Fritz (1978): *Genres mineurs, Texte zur Theorie und Geschichte nichtkanonischer Literatur (vom 16. Jahrhundert bis zur Gegenwart) herausgegeben und kommentiert von Fritz Nies unter Mitarbeit von Jürgen Rehbein*, München: Wilhelm Fink Verlag, 149 p.
- Zink 1978 ZINK, Michel (1978): *Essai sur les chansons de toile suivi d'une édition et d'une traduction*, transcriptions musicales de Gérard Le Vot, [Paris]: Champion, 184 p.

Oeuvres littéraires

- Anonyme 1688 [ANONYME] (1688): *Lettre de Clément Marot à Monsieur de** touchant ce qui s'est passé à l'arrivée de Jean-Baptiste Lully aux Champs Elisées*, A Cologne: Chez Pierre Marteau, 119 p.
- Beaumarchais 1775 BEAUMARCHAIS, Pierre-Augustin Caron (de), *le Barbier de Séville, ou la précaution inutile*, comédie en quatre actes, représentée et tombée sur le théâtre de la Comédie française aux Tuileries, le 23 de février 1775, Paris: chez Ruault, 46 p.
- Blanc 1850 BLANC, Louis (1850 [1839]): *Organisation du travail*, neuvième édition, Paris: Au Bureau du *Nouveau Monde*, 240 p.
- Commynes 1925 COMMYNES, Philippe (de) (1925 [composé en 1495-1498]): *Mémoires*, t. 2, dans Joseph Calmette (ed.) avec la coll. de G. Durville, Paris: Librairie Ancienne Honoré Champion, t. 2, 351-10 p. (Les Classiques de l'histoire de France au Moyen-Âge).
- Calvin 1543 CALVIN, Jean Cauvin (dit) (1962 [1543]): «A tous chrestiens et amateurs de la parole de Dieu, salut», dans Pierre Pidoux, *le Psautier huguenot*, Vol. II, Documents et bibliographie, Bâle: Baerenreiter, p. 20-21.
- Chateaubriand 1848 CHATEAUBRIAND, François-René (de) (1948 [1848]): *Mémoires d'outre-tombe*, Maurice Levaillant (édition du centenaire, intégrale et critique en partie inédite établie par), t. 4, Paris: Flammarion, 856 p.

- Douët d'Arcq 1874 DOUËT D'ARCO, Louis-Claude (1874): *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France*, Paris: Librairie Reouard, LXX-359 p.
- Flore 1537 FLORE, Jeanne (1980) [1537]), *Contes amoureux, par madame Jeanne Flore*, dans Gabriel -A. Pérouse (texte établi d'après l'édition originale (Lyon, 1537 env.) avec introd. notes, variantes et glossaire, par le Centre lyonnais d'études de l'humanisme; sous la dir. de), Lyon: Presses Universitaires de Lyon, 257 p.
- Goncourt 1959 GONCOURT, Jules et Edmond (1959 [1862]): *Journal, mémoires de la vie littéraire*, Robert Ricate (Avant-propos de l'Académie Goncourt, texte intégral établi et annoté par) t. 1, Paris, Fasquelle et Flammarion, 1369 p.
- Green 1950 GREEN, Julien (1950): *Moïra*, Paris: Plon, 253 p.
- Hédelin 1715 HEDELIN, François, abbé d'Aubignac (1715): *Conjectures académiques, ou dissertation sur l'Iliade*. [Selon Cioranescu, ouvrage posthume trouvé dans les recherches d'un savant, 1715, Composé vers: 1676]]. Ars Annexes C- 2762 Réserve
- La Porte 1571 LA PORTE, Maurice (de) (1571): *les Épithètes de M. de la Porte, Parisien, avec Briefves annotations sur les noms et dictionns difficiles [...]*, A Paris: chez Gabriel Buon, 284 p. Arsenal 8 ° BL 1558.
- Monelli 1933 MONELLI, Paolo (1933): *Barbaro dominio*, Milano: Hoepler.
- Prévost 1755 PRÉVOST, Antoine-François Prévost [dit Prévost d'Exiles ou l'abbé Prévost] (1755): *Manuel lexique ou Dictionnaire portatif des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde*, [adaptée de l'anglais] Nouvelle édition considérablement augmentée, Paris: Didot, 2 Vol.
- Raynaud 1880 RAYNAUD, Gaston (1880): *les Chansons de Jean Breutel*, Paris: Honoré Champion, 24 p.
- Sainte-Beuve 1828 SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin [1828]: *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au xv^e siècles*, Paris: Sautetlet, 4-[6]-396.
- Voltaire 1717 VOLTAIRE, *Épître à M. le prince de Vendôme* [1717]: dans MOLAND, Louis (ed.), *Œuvres complètes de Voltaire*, Paris: Garnier, 1877-1885.

Périodiques

- Express*, 4 novembre 1968, p. 73
- Gagnon 1969 GAGNON, Lysianne (1969): «La chanson québécoise», *Europe*, février-mars 1969, 478/479 (1969), p. 238-246.

Chansons et recueil de chansons

- Ballard 1717 BALLARD, Jean-Baptiste Christophe (1717): *La Clef des chansonniers: ou Recueils des vaudevilles depuis cent ans & plus* (Paris, 2 Vol.)
- Chansonnier dit de Clairambault c. xviii^e [ANONYME] [c. xviii^e]: «Chansonnier dit de Clairambault», table générale du Chansonnier [...], 321 f. BNFr, ms. 12737.
- Pénet 1998 PENET, Martin (réunies par) (1998): *Mémoire de la chanson, 1100 chansons du Moyen-Âge à 1919*, Paris: Omnibus, 1385 p.
- Jacquelin 1816 JACQUELIN, Jacques-André (1816): *la Galerie des badauds célèbres, ou vivent les enfants de Paris! Chansonnette biographique, par M. J.-A. Jacquelin. Étrennes parisiennes pour 1816*, Paris: [s.é.] 52 p.

Instruments bibliographiques

- Kesslerling 1981 KESSERLING, Wilhelm (1981): *Dictionnaire chronologique du vocabulaire français, le xv^e siècle*, [s.l.]: Carl Winter- Universitätsverlag.
- Raynaud 1884 RAYNAUD, Gaston (1884): *Bibliographie des chansonniers français des xiii^e et xiv^e siècles [...]*, Paris: F. Vieweg, 2 t. XIV-252 + XVIII-249 p.

RÉSUMÉ

Le traitement lexicographique de *chansonnier* présente des inégalités de types diatopiques (les acceptions québécoises par rapport aux acceptions françaises) et diachroniques. Sur le plan de la variation géolinguistique, les sémèmes décrivent des acceptions propres aux activités chansonniers des deux communautés francophones. Sur le plan historique un problème complexe se pose dans la mesure où le recueil de chanson médiéval n'est pas dénommé en son temps par *chansonnier* mais par des co-existants lexicaux variés (*albums de chanson* notamment). De plus la première attestation reconnue par la tradition lexicographique (1717) ne renvoie pas à /recueil/ comme prétendu mais à /faiseur de chanson/. En effet le titre dans lequel figure cette première acception, *la Clef des chansonniers*, doit être interprété comme un recueil d'airs en vogue fourni au faiseur de chansons et non comme /la clé des recueils de chanson/. Cet article propose d'élucider le programme sémantique du lexème *chansonnier* en diachronie.

MOTS-CLÉS: sémantique lexicale, métalexigraphie, histoire de la chanson et du vocabulaire chansonnier.

ABSTRACT

The lexicographical treatment of *chansonnier* features disparities of a diatopic type (Quebec meanings as against French meanings) and of a diachronic type. As regards geolinguistic variation, the sememes describe the definitions associated with the song activities of the two French-speaking communities. As regards history, a complex problem arises in so far as the medieval song collection was not termed *chansonnier* at the time, but rather by co-existing and varied lexicons (particularly *albums de chanson*). Moreover, the first reference acknowledged by the lexicographical tradition (1717) refers not to /recueil/ ('collection') as expected but rather to /faiseur de chanson/ ('song maker'). Indeed the title in which this first definition appears —*la Clef des chansonniers*— is to be interpreted as a collection of then-popular tunes for singers, not as 'the key to song collections' (/la clé des recueils de chanson/). This paper seeks to elucidate the semantic programme of the lexeme *chansonnier* in diachrony.

KEY WORDS: lexical semantics, metalexigraphy, history of *la chanson* (song) and of the *chansonnier* vocabulary.